

COMITÉ DES RELATIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL DE SOUTIEN

LIEU: Centre administratif, local 107
DATE: 14 décembre 2021
HEURE: 9 h

PROCÈS-VERBAL

Étaient présent(e)s : Sylvain Lemay, *coordonnateur, service des ressources humaines*
Mélina Lapierre, *conseillère, service des ressources humaines*
Isabelle Dubois, *gestionnaire administrative d'établissement, Écoles Les Sentiers*
Julie Gervais, *applicatrice de la convention, syndicat du personnel de soutien*
Dominic Latouche, *président, syndicat du personnel de soutien*
Lyne Beaudoin, *vice-présidente, syndicat du personnel de soutien*
Éric Gagné, *applicateur de la convention collective, syndicat du personnel de soutien*

Étaient absent(e)s : Isabelle Biron, *directrice, École Joseph-Paquin*
Brigitte Bouchard, *coordonnatrice par intérim, service des ressources humaines*

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Procès-verbal du 23 novembre 2021
- 3.0 Suivis aux rencontres du Comité des relations de travail
 - Grève vs CFTC (syndicat) chauffeur
 - Prime de rétention OCE vs retraité ou démission
 - Production syndicale
 - Projet éducateurs suppléants
 - Table de concertation TES/ Colloque
 - Tutorat
- 4.0 Services directs aux élèves
 - 4.1. Plan de classification
 - 4.2. Échéanciers pour la planification des effectifs
- 5.0 Secteur général
 - 5.1. État des affichages
- 6.0 Pénurie de main-d'oeuvre
 - 6.1. Postes vacants et remplacements
 - 6.2. Pénurie : État
- 7.0 Développement des ressources humaines

7.1. Budget de perfectionnement

8.0 Divers

8.1. Période d'essai

8.2. Échelons

8.3. COVID-19

Annexe-Sujets traités lors de la séance de travail du 2 et du 6 décembre 2021.

ORDRE DU JOUR / SUJETS / DISCUSSIONS	RESPONSABLE DU SUIVI
<p>1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>L'ordre du jour est adopté avec l'ajout des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> · 8.1 Divers : Période d'essai · 8.2 Divers : Échelons · 8.3 Divers : COVID <p>2. PROCÈS-VERBAUX</p> <p>Le procès-verbal du 23 novembre 2021 est déposé sur le SharePoint.</p> <p>3. SUIVIS AUX RENCONTRES DU COMITÉ DES RELATIONS DE TRAVAIL</p> <p><u>RÈGLES BUDGÉTAIRES</u> L'employeur a fait parvenir au syndicat les modalités des sommes versées en lien avec les différentes règles budgétaires.</p> <p><u>AJOUT SUIVI FORMULAIRE</u> Le 26 novembre, le syndicat propose un nouveau format de courriel, ainsi qu'un communiqué à mettre en pièce jointe qui expliquera les démarches nécessaires pour procéder à la signature électronique. Celui-ci a été envoyé tel qu'entendu le 1er décembre.</p> <p><u>GRÈVE VS CFTC (SYNDICAT) CHAUFFEUR</u> Le suivi sera fait en janvier 2022.</p>	<p>Suivi réglé</p> <p>Suivi réglé</p> <p>En suivi depuis le 11 mai 2021.</p>

ORDRE DU JOUR / SUJETS / DISCUSSIONS	RESPONSABLE DU SUIVI
<p><u>PERCEPTION DE LA COTISATION DE 2\$ À L'EMBAUCHE :</u></p> <p>Une confirmation est attendu à l'effet que l'employeur a procédé à la rétroaction de la perception de la cotisation auprès des personnes retraitées.</p>	<p>En suivi depuis le 15 octobre 2021</p>
<p><u>CONGÉ SANS TRAITEMENT PERSONNEL DE SOUTIEN :</u></p> <p>Une fréquence doit être déterminée pour acheminer les demandes de congé sans traitement au syndicat via l'application.</p>	<p>En suivi depuis le 15 octobre 2021</p>
<p><u>PRIME DE RÉTENTION : AJUSTEMENT OCE VERSUS RETRAITÉS OU DÉMISSION</u></p> <p>Le suivi sera fait en janvier 2022.</p>	<p>En suivi depuis le 26 mai 2021.</p>
<p><u>MAINTIEN 2010- LISTE DES PERSONNES AYANT QUITTÉ ET PROCÉDURE</u></p> <p>Le syndicat désire connaître combien de personnes n'ont pas été payés et recevoir la liste à cet effet.</p>	<p>En suivi depuis le 15 octobre 2021</p>
<p><u>CONSTRUCTION NOUVELLES ÉCOLES- PLAN DES LOCAUX</u></p> <p>L'employeur soutien que le projet est très avancé et qu'il est difficile de faire des modifications à cette étape. Toutefois, il mentionne qu'une rencontre aura lieu avec la DGA.</p>	<p>En suivi depuis le 23 novembre 2021</p>
<p><u>CADRE DE RÉFÉRENCE DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES</u></p> <p>Le syndicat a fait suivre ses commentaires le 16 décembre 2021.</p>	

ORDRE DU JOUR / SUJETS / DISCUSSIONS	RESPONSABLE DU SUIVI
<p><u>PRODUCTION SYNDICALE</u></p> <p>Le syndicat réitère sa demande d'ajouter les lieux d'affectation pour tous les employés, qu'ils aient un statut régulier, à l'essai, occasionnel ou temporaire (en paiement automatique).</p> <p>De plus, les anciens salariés apparaissent toujours sur la liste reçue.</p> <p>Le syndicat fait la remarque qu'il doit toujours y avoir le numéro de matricule de l'employé sur tous les documents, et cite en exemple les lettres de démission. Il semble que le matricule ne soit pas toujours indiqué. Aussi, dans le cas où un employé démissionne seulement d'un corps d'emploi et non pas du Centre de services scolaire, il faudrait le préciser dans la lettre. Le syndicat rappelle aussi que la date du jour doit toujours apparaître sur les lettres acheminées par le Centre de services scolaire.</p> <p><u>PROJET ÉDUCATEURS SUPPLÉANTS :</u></p> <p>L'employeur fait un bilan positif du projet éducateurs suppléants. Il souhaite aller de l'avant avec le projet pour l'ensemble des écoles. Actuellement, 28 personnes ont été formées dans 9 écoles. Il y aura un appel de candidatures juste avant les fêtes et jusqu'au 7 janvier 2022. Il y aura également diffusion de capsules d'informations. Dans la semaine du 10 janvier 2022, il y aura une sélection des futurs éducateurs suppléants non qualifiés. À la fin du mois de janvier, il y aura une formation divisée en 3 cohortes. L'objectif est de former entre 2 à 5 éducateurs suppléants par milieu.</p> <p>Le syndicat exprime son mécontentement vis-à-vis le fait qu'il aurait aimé pouvoir exprimer ses commentaires et pouvoir avoir la chance de participer au bilan. Il suggère de faire une rencontre afin d'échanger sur le sujet et de revoir les critères d'éligibilité pour pouvoir devenir éducateur suppléant.</p> <p>Une rencontre Teams a donc eu lieu à ce sujet le 21 décembre 2021. Le syndicat a précisé qu'il n'était pas d'accord que les salariés occupant un poste de 35 heures ne puissent pas faire partie du projet de formation et être considérés comme éducateurs suppléants. L'employeur accepte de revoir l'affichage.</p> <p><u>TABLE DE CONCERTATION TES</u></p> <p>Un colloque aura lieu le 18 février 2022. L'employeur devait informer les directions, les services éducatifs et les TES de la tenue de la table de concertation. Il confirme qu'un courriel informatif a été envoyé en date du 11 décembre 2021 et qu'il a eu un retour des services éducatifs en date du 13 décembre 2021.</p>	<p>En suivi depuis le 17 novembre 2020</p> <p>Suivi effectué</p>


ORDRE DU JOUR / SUJETS / DISCUSSIONS	RESPONSABLE DU SUIVI
<p><u>TUTORAT / AIDE-ENSEIGNANT</u></p> <p>Le syndicat aimerait connaître la distinction entre le tutorat et l'aide-enseignant. La différence entre les deux ne semble pas très claire pour certains milieux. L'employeur précise qu'il va clarifier le tout et informer les milieux.</p>	<p>En suivi depuis le 23 novembre 2021</p>
<p>4. SERVICES DIRECTS AUX ÉLÈVES</p> <p><u>4.1 PLAN DE CLASSIFICATION</u></p> <p>Le syndicat précise qu'il est important que le plan de classification soit respecté le plus possible. Il précise que les milieux ne sont pas uniformes dans l'application de celui-ci et que la problématique est accentuée par la pénurie de main-d'œuvre. L'employeur propose de travailler sur un tableau qui pourrait servir de guide pour les milieux.</p> <p><u>4.2 ÉCHÉANCIERS POUR LA PLANIFICATION DES EFFECTIFS</u></p> <p>Les échéanciers ont été déposés sur le SharePoint en date du 14 décembre 2021.</p>	<p>En suivi depuis le 15 octobre 2021</p>
<p>5. SECTEUR GÉNÉRAL</p> <p><u>5.1 ÉTAT DES AFFICHAGES</u></p> <p>Le syndicat est toujours en attente d'un retour concernant le poste d'agent de bureau classe 1 qui avait été modifié pour agent de bureau classe principale suite à l'affichage. Le syndicat a rappelé qu'on ne peut pas modifier un poste lorsque celui-ci est en cours d'affichage. L'employeur fera les vérifications.</p>	<p>En suivi depuis le 15 octobre 2021</p>
<p>6. PÉNURIE DE MAIN-D'OEUVRE</p> <p><u>6.1 POSTES VACANTS ET REMPLACEMENTS</u></p> <p>L'employeur informe le syndicat des besoins non comblés à ce jour :</p>	<p>Point d'information</p>

ORDRE DU JOUR / SUJETS / DISCUSSIONS	RESPONSABLE DU SUIVI
<p><u>Services directs aux élèves :</u> Éducateurs en service de garde : 73 postes, 72 remplacements (pour un total de 145 besoins) EHDAA : 4 postes, 46 remplacements</p> <p><u>Secteur général : 19 remplacements</u> Agent de bureau classe principale : 1 Agent de bureau classe 1 :6 Opérateur en reprographie : 1 Ouvrier certifié d'entretien : 1 Ouvrier entretien classe 2 : 1 Secrétaire de gestion : 1 Secrétaire d'école ou de centre :2 Secrétaire : 6</p> <p><u>6.2 PÉNURIE : ÉTAT DE LA SITUATION</u></p> <p>Le syndicat souhaiterait qu'il y ait un bilan de la séance de remue-méninge qu'il y a eu concernant la pénurie de personnel. Étant donné qu'il y a plusieurs projets en développement, celui-ci aimerait connaître l'état de ceux-ci et l'avancement des idées suggérées.</p> <p>L'employeur répond que ce bilan a déjà été fait et qu'actuellement, tous les efforts sont concentrés sur le projet des horaires attractifs. Pour ce projet, 5 directions d'école ont été rencontrées pour en discuter. D'ailleurs, une table de concertation primaire a eu lieu dans la semaine du 6 décembre 2021 afin de faire la présentation du projet. L'employeur précise qu'il y aura une réunion avec les 5 directions interpellées sur ce projet, ainsi qu'avec leur TSG. Cette rencontre se tiendra le 16 décembre 2021. Elle permettra de faire des simulations d'horaires de travail et d'explorer les possibilités.</p>	<p>Point d'information</p>

ORDRE DU JOUR / SUJETS / DISCUSSIONS	RESPONSABLE DU SUIVI
<p>Dès janvier 2022, un suivi sera fait au syndicat afin de transmettre les informations qui seront ressorties des rencontres avec les directions. Une séance de travail sera d'ailleurs consacrée exclusivement à ce sujet. L'employeur précise l'importance d'être prêt pour les modules horaires qui auront lieu au mois de mars 2022.</p>	
<p>7. DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES</p> <p><u>7.1 BUDGET DE PERFECTIONNEMENT 2021-2022</u></p> <p>Le syndicat suggère de payer la formation RCR pour les retraités qui reviennent travailler au centre de services scolaire. L'employeur est en accord avec cette proposition.</p> <p>Le syndicat voudrait que l'employeur s'assure qu'il n'y ait pas de retards au niveau du traitement des demandes de perfectionnement, au niveau des autorisations et du remboursement. L'employeur procédera aux vérifications nécessaires pour s'assurer d'être à jour le mieux possible.</p>	<p>Réglé le 12 janvier 2022</p> <p>Point d'information</p>
<p>8. DIVERS</p> <p><u>8.1 PÉRIODE D'ESSAI</u></p> <p>Le syndicat mentionne qu'il y a un retard au niveau du calcul des périodes d'essai. Certaines directions et employés n'ont pas reçu la lettre de confirmation du statut de l'employé de leur période d'essai. Donc, le statut à l'essai n'a pas été transféré en statut régulier pour certains. Leur ancienneté devrait être transférée en année/mois/jours. Ceci a un impact sur le travail et a des conséquences dans certains milieux.</p> <p>Aussi, le syndicat mentionne que la date du jour doit être inscrite sur les lettres des périodes d'essai. Il a été constaté que celle-ci était manquante sur certaines correspondances.</p> <p>Les retards sur le calcul des périodes d'essai ont entraîné des retards au niveau des évaluations pour certains employés. Malheureusement, des employés ont pu obtenir un statut régulier sans être évalués comme il se doit.</p> <p>Le syndicat désire s'assurer que la notion de la diminution des heures pour le calcul de la période d'essai (420 heures versus 210 heures) pour un employé en SDG ayant débuté sur un poste en remplacement, soit bien comprise par les employés. L'employeur répond que les clarifications ont été faites et que la notion a été comprise et appliquée. Il précise qu'il y a eu du retard dû à un manque d'effectifs au ressources humaines, mais que la plupart des dossiers ont été traités en surcroit et que la situation sera résorbée sous peu.</p>	<p>Point d'information</p>

ORDRE DU JOUR / SUJETS / DISCUSSIONS	RESPONSABLE DU SUIVI
<p><u>8.2 CALCUL DES ÉCHELONS</u></p> <p>Le syndicat aimerait conclure une entente pour les promotions qui sont appliquées dans un autre corps d'emploi. Il y a eu une problématique à certains niveaux pour les augmentations d'échelons. À titre d'exemple, un éducateur en service de garde au dernier échelon qui effectue un remplacement de TES pour lequel il n'a pas les qualifications, obtiendra l'échelon 1 de cette catégorie d'emploi. Il doit y avoir minimalement une augmentation d'échelon à chaque 1820 heures. Il serait important d'avoir un écrit à ce sujet. L'employeur est ouvert à faire une entente individuelle relativement à un dossier qui pourra servir de référence pour des dossiers similaires dans le futur.</p> <p><u>8.3 COVID-19</u></p> <p>Le syndicat explique que les directives ministérielles évoluent constamment. Il y a actuellement une incompréhension et une confusion au niveau de la trajectoire de la COVID. Il faudrait préciser la trajectoire et redéfinir dans quelle situation un cas est considéré comme élevé, modéré ou faible. Par exemple, une personne non vaccinée qui a un résultat négatif ne peut revenir au travail avant 2 semaines, mais elle n'est pas rémunérée si elle ne peut faire du télétravail. Le syndicat considère que ce n'est pas normal qu'une personne non vaccinée, pas atteinte de COVID, qui ne peut revenir au travail, soit en congé sans traitement. Ces dossiers devraient être traités différemment.</p> <p>Le syndicat désire savoir si les tests rapides ont été utilisés dans les écoles et si oui combien? L'employeur répond que cette information sera validée avec le secteur de Présence au travail.</p> <p>Le syndicat voudrait aussi qu'on vérifie si on privilégie le volontariat présentement lorsqu'il y a vérification des cas de COVID dans les écoles.</p>	<p>En suivi depuis le 15 octobre 2021</p>

PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ DES RELATIONS DE TRAVAIL : 31 janvier 2022.


SYNDICAT

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

ANNEXE-PV 14 décembre

SUJETS TRAITÉS LORS DES SÉANCES DE TRAVAIL DU 2 ET 6 DÉCEMBRE 2021

Étaient présent(e)s : Sylvain Lemay, coordonnateur, service des ressources humaines
Brigitte Bouchard, coordonnatrice, service des ressources humaines
Dominic Latouche, président du syndicat du personnel du soutien
Lyne Beaudoin, vice-présidente du syndicat du personnel du soutien
Mélina Lapierre, conseillère, service des ressources humaines

1. Suivis de certains dossiers administratifs ou disciplinaires :

L'employeur et le syndicat ont profité de cette rencontre pour faire le point sur des dossiers disciplinaires et administratifs, des situations conflictuelles entre employés, des situations de relocalisation d'employés, de climat de travail, de calcul d'échelons, de la présence des TES lors des journées pédagogiques et de tempêtes, etc.

2. Services dans les milieux critiques :

L'employeur annonce qu'un outil d'aide à la décision en cas de bris de service est actuellement en développement.

3. Comité de travail horaires attractifs en service de garde :

L'employeur informe le syndicat qu'un comité a été mis sur pied afin de développer des horaires attractifs en service de garde.

4. Plan de classification et principe d'application :

Des discussions ont eu lieu sur le sujet et l'employeur et le syndicat sont d'avis qu'une ligne directrice est souhaitable. Un travail serait fait afin de créer un document informatif à l'intention des directions.

5. Affichages de postes et séance d'affectation des postes techniques :

L'employeur informe le syndicat qu'il procédera à un affichage interne et externe des postes techniques disponibles. Il s'agit d'un essai dans le but d'obtenir des candidatures possédant les qualifications minimales requises.

6. Rencontre de griefs :

Les parties conviennent que la prochaine rencontre de travail aura lieu le 16 février 2022, comme prévu au calendrier.

10. Plan des nouvelles écoles :

Le syndicat souhaite rencontrer une personne des ressources matérielles afin de lui soumettre ses questions et ses commentaires. L'employeur informe le syndicat que le projet de construction est à l'étape des appels d'offres et que le ministère de l'Éducation a approuvé les plans. De plus, des rencontres de conception intégrée avec des représentants des employés ont déjà eu lieu. Le syndicat insiste et réitère sa demande. L'employeur vérifiera ce qu'il est possible de faire.

11. Inscriptions au SDG :

Selon le syndicat, des milieux acceptent des inscriptions alors qu'il manque de personnel et que les ratios ne sont pas respectés. L'employeur fera le suivi avec les milieux concernés et explique qu'il est possible que la direction accepte les inscriptions et que les enfants soient sur une liste d'attente.

12. Mutation ou rétrogradation volontaire en période d'essai :

L'employeur et le syndicat discutent de ce phénomène et sont d'avis qu'ils devront se doter d'une marche à suivre.

13. Dossards :

Le syndicat mentionne à l'employeur que le port du dossard serait obligatoire dans une école. L'employeur confirme qu'il s'agit d'une mesure de prévention volontaire et fera le suivi auprès de la direction concernée.